



Commune de Pontevès

D.I.C.R.I.M. Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Numéros utiles

N° d'URGENCE Européen : 112
Police secours, gendarmerie : 17

Mairie de Pontevès 04 94 77 11 41

Gendarmerie de Barjols : 04 94 77 01 18
Erdf (urgence dépannage): 0 810 333 083
Véolia Eau : 0 811 900 700
Météo France : 0 899 710 283

DOCUMENT A CONSERVER

Edition mise à jour : 2012

Sommaire

Page 3 Le mot du maire
Page 4 Le rôle de chacun

A Pontevès

Risques naturels

Page 5 Feux de forêt
Page 6 Inondations
Page 7 Mouvements de terrain
Page 8 Séismes

Risques météorologiques à Pontevès

Page 9 Neige - Grand Froid – Tempête
Page 10 Canicule

Risques sanitaires à Pontevès

Page 11 Pandémies

Risque industriel

Pages 12 et 13 radioactivité (nucléaire)

Dernière page **Equipement minimum à portée de main**



Le mot du Maire

Mes Chers concitoyens,

La loi nous fait obligation, et c'est bien ainsi, de vous informer des risques majeurs potentiels présents dans notre commune. Cela dit que personne ne se mette à paniquer, se voyant déjà inondé, enseveli sous un tremblement de terre ou brûlé par l'incendie du millénaire !

Gouverner c'est prévoir, prévoir c'est anticiper, disait un homme autrefois célèbre. L'Etat veut donc prévoir et envisager les mille et une façons de répondre aux catastrophes naturelles qui peuvent ou non se produire.

Cela dit encore, le risque fait partie de la vie et une vie sans risque n'est pas une vie mais une sépulture !

Alors prévoyons le risque, prévoyons les moyens d'y faire face s'il arrivait et n'oublions jamais que le risque et la sécurité sont deux notions



antinomiques et qu'à trop avoir de risques on perd la sécurité mais qu'à trop vouloir de sécurité, c'est la liberté que l'on perd. Rappelons-nous la fable de La Fontaine du chien et du loup !

Pour notre part, dans le cadre d'une mission de transparence et d'un devoir légal, il était de notre responsabilité de vous informer des risques rencontrés dans votre commune.

Ce document recense donc ces risques tout en précisant les dispositifs d'alerte mis en place par la commune ainsi que les consignes de sécurité à respecter en cas de sinistre.

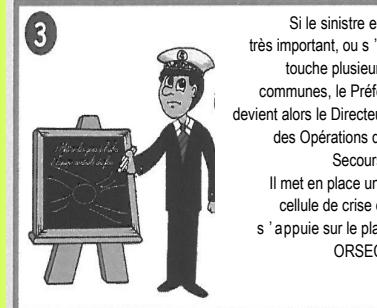
Bonne Lecture
Jean-Marc ETIENNE
Maire de Pontevès



Le rôle de chacun



Un feu de forêt se propage vers le village. L'alerte est aussitôt donnée.



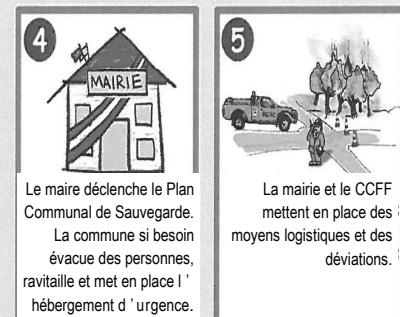
Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC.



Le personnel de l'école sait mettre en sécurité les enfants : l'établissement a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Inutile d'aller les chercher, vous mettriez votre vie en danger.



Les services de secours, les sapeurs pompiers interviennent sur le sinistre. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur la commune avec l'assistance du Comité Communal des Feux de Forêts. [CCFF].



Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde. La commune si besoin évacue des personnes, ravitailler et met en place l'hébergement d'urgence.



Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas, écoutez la radio :
France Bleu Provence 102.1 FM
Radio Ste Baume 88.9 FM
Radio Verdon 96.5 FM

Bande dessinée tirée du Dicrim des Adrets de l'Esterel.



4

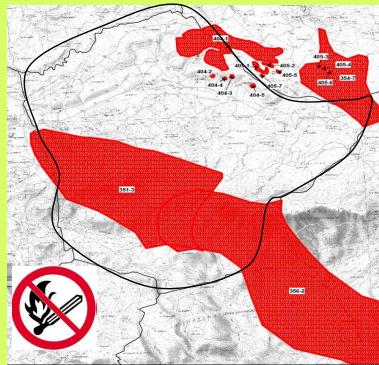
Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.
France Bleu Provence **102.1 FM**
Radio Ste Baume **88.9 FM**
Radio Verdon **96.5 FM**

Risques naturels

Les feux de forêts

Historique. 1 538 hectares incendiés entre 1964 et 2005.....

Source DDAF Septembre 2005



Zones incendiées depuis 1964
à Pontevès. 

AVANT

- Débroussailler son terrain aux normes Réglementaires.
- Repérer l'emplacement où l'on mettra ses bouteilles de gaz (piscine ou à l'intérieur de la maison).
- Balayer sa toiture.
- Vérifier la fermeture de ses volets.
- Supprimer les tas de bois près de sa maison.
- Prévoir les moyens de lutte à utiliser après le passage du feu (tuyaux d'arrosage, motopompe éventuelle...).



PENDANT

Témoin d'un départ de feu :

- Alerter les pompiers (112).
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu.
 - Respirer à travers un linge humide.
- En voiture, ne quitter pas votre véhicule.

Dans un bâtiment :

- Ouvrir le portail du terrain.
- Fermer : volets, portes, fenêtres, trappe de cheminée, bouteilles de gaz; éloigner de la maison celles qui sont à l'extérieur (ex : dans la piscine).
- Occluter les aérations avec des linges humides.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage et la motopompe, si vous en avez une.



APRES

- Eteindre les foyers résiduels en tenue adaptée
- Surveiller jusqu'à extinction totale avec des outils appropriés : sulfateuse - tuyau d'arrosage.

Où s'informer

- Accès aux massifs forestiers
- Calendrier d'emploi du feu
 - Débroussaillage

www.sigvar.org
www.mairie-pontevès.fr

5

Risques naturels

Les inondations



PENDANT

- Couper l'électricité et le gaz.

• Fermer les portes, fenêtres et soupiraux.

- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.

• Ecouter la radio. Fréquences locales : 102.1 FM - 96.5 FM - 88.9 FM

APRES

- Évaluer les dégâts et dangers.

• Informer les autorités.

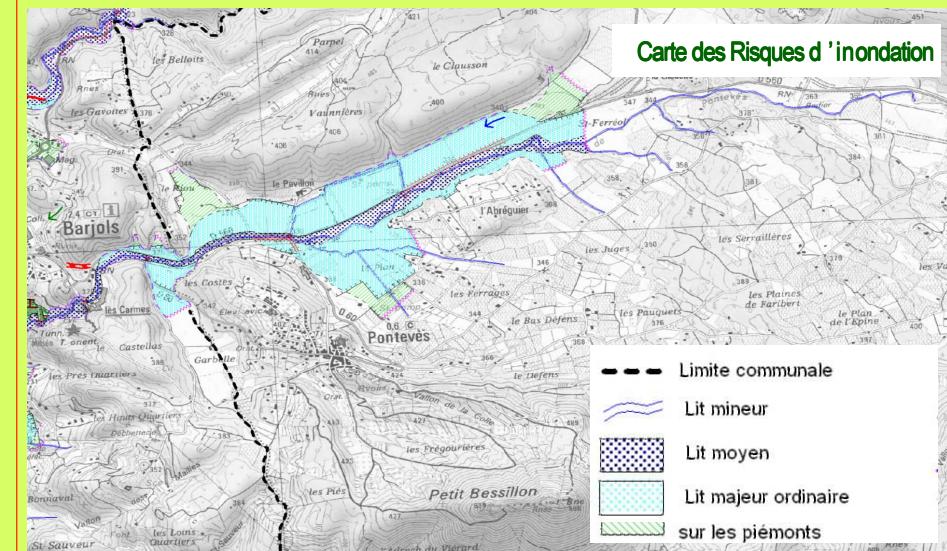
- Se mettre à disposition des secours.



Où s'informer

Mairie : 04 94 77 11 41

Direction Départementale
des territoires et de la Mer : 04 94 46 83 83
www.sigvar.org/



Risques naturels

Les mouvements de terrain



Trois risques :

- **Retrait-gonflement en terrains argileux**

gonflements en période humide + tassements en période sèche = fissures et/ou fragilisation des fondations dans les habitations.



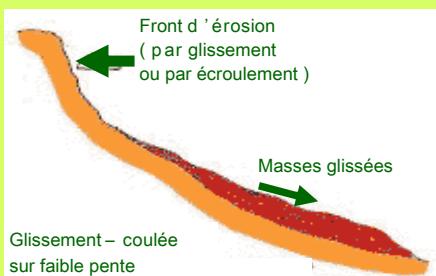
Photo : BitterScripts

- **Effondrements de Cavités souterraines** :

l'évolution dans le temps de vides souterrains produit des affaissements ou des cratères.



- **Coulées boueuses et torrentielles.** Transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide consécutif à une forte pluviométrie.



AVANT

- S'informer en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde.



PENDANT

- Gagner rapidement les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



APRES

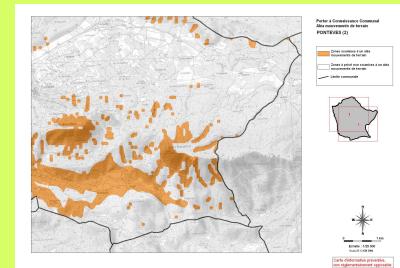
- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.



Où s'informer

Mairie : 04 94 77 11 41

- **Carte communale des risques de retrait-gonflement** : consultable en mairie
- www.argiles.fr



7

Risques naturels

Séisme



PENDANT la 1^{ère} secousse

Rester où l'on est



- À l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.

- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments-ponts-fils électriques).

- En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions, d'arbres et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.



APRES la 1^{ère} secousse

Evacuer rapidement les locaux

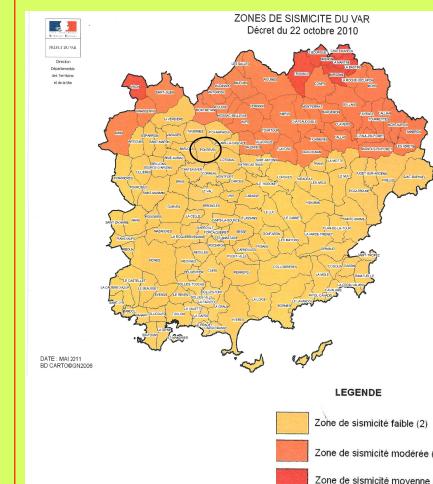


- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.

- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

- Ecouter la radio.

Fréquences locales : 102.1 FM - 96.5 FM - 88.9 FM



8

Où s'informer

Mairie : 04 94 77 11 41

Porter à connaissance :

- Consultable en mairie
- www.sigvar

Risques météorologiques Neige-grand froid-tempête



Les chutes de neige ne sont pas toujours simples à prévoir avec précision dans leur intensité. Rares dans nos régions, elles provoquent de graves perturbations liées à deux causes : des structures et équipements inadaptés et une population peu habituée à la neige.



Dès l'alerte de Météo France :

- Organisez-vous afin de pouvoir rester chez vous plusieurs jours.
- Prenez contact avec vos voisins afin de pouvoir vous entraider.
 - Prévoyez des couvertures chaudes et un moyen de chauffage non électrique (l'électricité manque souvent).

PENDANT

- Ne prenez pas la route
- Ne stationnez pas sous les lignes électriques
- Ne montez pas sur le toit
- Ne vous exposez pas inutilement au froid
- Limitez vos consommations électriques entre 18 et 20 h. Nous sommes dans une région électriquement fragile.



● Déneigez les abords de votre domicile.

● Ne prenez la route qu'avec des équipements appropriés.

● Informez-vous de la situation de vos voisins.



Où s'informer

Mairie : 04 94 77 11 41

Météo France : 0 899 710 283

Ecowatt : www.ecowatt-provence-azur.fr

Risques météorologiques Canicule



Durant l'été 2003, la France a subi un phénomène caniculaire inaccoutumé qui a entraîné une surmortalité importante de la population âgée et a démontré la nécessité d'anticiper et de mieux gérer ce type d'événement exceptionnel.



Illust. : jean pierre gallot 69009



Photo : Medpro

AVANT

Le maire de la commune est chargé de recenser les personnes âgées, handicapées et/ou isolées. Il tient à jour, un registre nominatif confidentiel. Pour toute information et inscription, contacter la mairie 04 94 77 11 41.



Photo : edenpictures

PENDANT

Personnes âgées

- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- Restez dans un endroit frais et climatisé.
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.
- Buvez fréquemment de l'eau.
- Rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour.
- Donnez des nouvelles à son Entourage.



Enfants et adultes

- Ne faites pas d'activités sportives intenses.
- Ne restez pas en plein soleil.
- Ne consommez pas d'alcool.

Restez solidaires et vigilants avec les personnes de votre entourage.

Où s'informer

Mairie : 04 94 77 11 41

Canicule info service

Numéro Vert national :

0 800 06 66 66

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Risques sanitaires Pandémie



C'est un danger ou un inconvénient, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. L'identification et l'analyse des risques liés à un phénomène (inondation, contamination...) permettent généralement de prévoir son impact sur la santé.

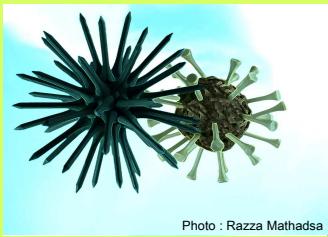


Photo : Razza Mathada

Virus, variole, Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS),...

... la population doit pouvoir être protégée de tels fléaux naturels. Les services publics doivent, quant à eux, continuer de fonctionner malgré une telle catastrophe.

Un événement de cet ordre pourrait entraîner le confinement de la population, le bouclage de la zone et les dispositifs de distribution activés pour la distribution d'antidotes.

Gestes simples pour éviter la prolifération



Photo : peapod labs

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon.
- Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer et tousser. Jetez le dans une poubelle et lavez-vous les mains.
- Evitez les réserves d'eau stagnantes favorisant la prolifération des moustiques.

En cas de symptômes,appelez :

- votre médecin traitant
- le 15 ou 112



Où s' informer

Mairie : 04 94 77 11 41
Agence Régionale de Santé
04 13 55 8 000

Risque industriel Radio activité - Nucléaire



La probabilité d'un accident nucléaire ne peut être exclu. Un tel événement accidentel peut entraîner :

l'irradiation des populations avoisinantes. L'irradiation est immédiate lorsqu'un individu est directement exposé à une source radioactive. Moins l'exposition est longue, moins l'irradiation est importante. On s'en protège en s'éloignant de la source ou en se plaçant derrière des parois en métal ou mur en béton.

la contamination de l'environnement (air, sol, cultures, bétail,...). La contamination par les poussières radioactives dans l'air respiré (nuage radioactif)

ou le sol (aliments, objets...). Ces poussières contaminent le porteur tant qu'elles sont sur lui.

Contamination externe (peau, cheveux) éliminable par simple lavage, l'eau entraînant les particules.

Contamination interne (particules dans l'organisme) par inhalation, ingestion, blessures cutanées. Eliminable par les voies naturelles ou par traitement médical approprié.

Des effets thermiques ou de surpression, parfois mortels, provoqués par des incendies ou des explosions (à l'origine ou consécutifs à l'accident nucléaire proprement dit).

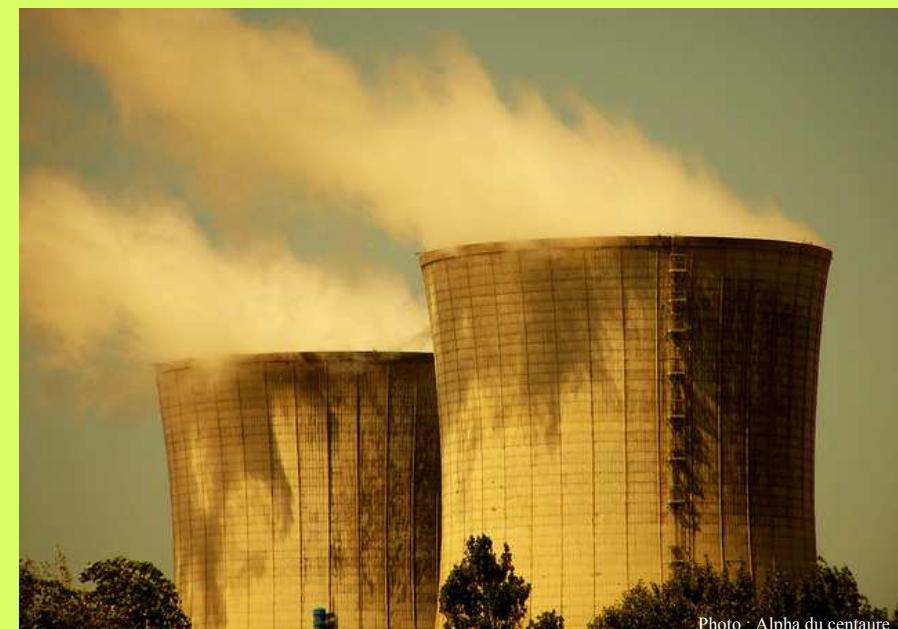


Photo : Alpha du centaure

Consignes de sécurité

- Mettez vous à l 'abri
 - Fermer les portes et fenêtres puis éloignez-vous en.
 - Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités (radio....).
 - Arrêter la ventilation mécanique sans pour autant obstruer les prises d 'air correspondantes.
 - Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont eux aussi protégés). N 'utilisez pas votre voiture.
 - Ne téléphonez pas
 - Ne sortez qu 'en fin d 'alerte
- Jusqu 'à indication contraire, vous pouvez consommer l 'eau du robinet.
- Ne cueillez pas les fruits et légumes du jardin



Si vous êtes obligés de sortir :

- Protégez-vous et débarrassez-vous le plus possible des poussières radioactives avant de rejoindre votre abri.
- Lavez les parties apparentes du corps et changez de vêtements (utilisez le point d 'eau le plus proche afin d 'éviter de disperser des poussières radioactives).

Evacuation :



- Si une évacuation est prévue elle le sera par les autorités (préfecture, mairie...).

Comprimés d ' iodes

- Les comprimés d 'iode ne doivent être absorbés que sur consigne du Préfet en cas d 'accident nucléaire majeur. Une distribution serait effectuée à la population . Ces comprimés empêchent l 'incorporation de l 'iode radioactif et protègent la thyroïde.



Où s 'informer

Mairie : 04 94 77 11 41

Le risque nucléaire

www.prim.net

www.asn.fr

www.crirad.com

www.cea.fr (Cadarache)

www.nucleaire.edf.fr





Se mettre à l 'abri
sous un meuble solide



Evacuer en urgence
votre habitation



Monter à l 'étage
de votre habitation



Evacuer d 'urgence
votre habitation



Gagner les hauteurs
les plus proches



Couper l 'électricité et le gaz



Ecouter la radio. Rester informé



N 'aller pas chercher
vos enfants à l 'école



Ne toucher pas aux fils électriques
tombés à terre



Ne téléphoner pas afin d ' éviter
la saturation des lignes téléphoniques



Ne pas circuler



Comportement personnel à adopter en cas de crise :

Garder son calme — Eviter la panique - Ne pas se mettre en danger - Préserver sa famille

Etre solidaire de ses voisins et concitoyens

Equipement indispensable à portée de main

- Radio portable avec piles
- Lampe de poche
- Bouteilles d 'eau
- Boîte des documents importants
- Trousse à pharmacie
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Vêtements de rechange
- Matériel de confinement
(rouleaux adhésifs larges-serpillières...)

Site de prévention des risques majeurs

<http://www.risques.gouv.fr/risques/risques-sanitaires>



MAIRIE DE PONTEVES

M Jean-Marc Etienne, Maire

04 94 77 11 41

serviceadministratif@mairie-ponteves.fr

